

Saison
2023

Compétitions
E.N.F.

Règlements

Courriel : cdnatation92@yahoo.fr
FB : CD92 natation

Comité départemental
de natation
1, allée de la Libération
92000 NANTERRE



SPECIAL

REGLEMENT

Thank You

NATATION COURSE

JANVIER 2023 – DÉCEMBRE 2023

ÉLABORE AVEC LES COACH-E-S ET A.T.D. DU 92



Sommaire

Mémo compétitions saison - p. 3 et 4

Piscines des Hauts de Seine - p. 5

Répartitions géographiques des clubs des hauts de Seine - p. 6 et 7

Les catégories d'âges - p. 8

Règles générales - p. 9 à 15

E.N.F. - p. 16 et 17

Avenirs - p. 18

Interclubs Avenirs - p. 19 et 20

Parcours Benjamins - p. 21 et 22

Interclubs Benjamins - p. 23

Journées Honneur - p. 24 et 25

Meeting de Rentrée - p. 26

Challenge 92 Juniors Seniors - p. 27

Championnats Open 92 - p. 28 et 29

Championnat Hiver OPEN 92 Maîtres - p. 30 et 31

Championnat Printemps OPEN 92 Maîtres - p. 32 et 33

Action Sportives Départementale - p. 34

Le comité départemental des Hauts-de-Seine de Natation - p. 35

Mémo des compétitions

Saison 2023

JANVIER 2023

14 : Honneur J1

FÉVRIER 2023

4 ou 5 : Challenge Avenirs J1

4 et 5 : Challenge Benjamins J1

19 : **Formation ENF1 (visio) 10h**

19 : Championnat départemental maitres

MARS 2023

11 et 12 : Challenge 92 (J/S)

18 et 19 : Challenge Benjamins J2

19 : **Formation ENF 2 (visio) 10h**

25 : Honneur J2

AVRIL 2023

1 et 2 : Challenge 92 (J/S)

1 ou 2 : Challenge Avenirs J2

15 et 16 : Championnats 92 Benjamins

15 : Honneur J3

23 : Championnat départemental maitres

MAI 2023

13 et 14 : Championnats 92 Benjamins

14 : **Formation ENF 1 (visio) 10h**

13 ou 14 : Challenge Avenirs J3

JUIN 2023

3 et 4 : Championnats 92 Open (J/S)

10 : Honneur J4

17 et 18 : Interclubs Benjamins

24 et 25 juin : Challenge Avenirs J4

SEPTEMBRE 2023

4 : Ouverture du secrétariat

OCTOBRE 2023

14 ou 15 : Challenge Avenirs J5

14 et 15 : Meeting de rentrée

**VEILLEZ A BIEN
PRENDRE
CONNAISSANCE DU
SR 2023**

**PENSEZ A
COMMUNIQUER
AVEC VOS A.T.D. DE
ZONE ET DE
CATEGORIES POUR
TOUTES QUESTIONS
RELATIVES A
L'ASPECT SPORTIF.**

**LES DATES DE
REGROUPEMENTS
VOUS SERONT
PRECISEES
ULTERIEUREMENT**

NOVEMBRE 2023

18 ou 19 : Challenge Avenirs J6

DÉCEMBRE 2023

02 et 03 : Challenge 92 (J/S)

09 ou 10 : Interclubs Avenirs

09 : Honneur J5

Piscines des Hauts-de-Seine

N°	Code postal	Ville	Adresse	Téléphone
1	92160	ANTONY - Pajeaud	104, rue Adolphe Pajeaud	01 78 76 15 76
2	92160	ANTONY - Terray	164, avenue du Pdt Kennedy	01 46 68 58 50
3	92600	ASNIERES	1 boulevard Pierre de Coubertin	01 47 99 05 26
4	92220	BAGNEUX	1, avenue de Stalingrad	01 46 55 29 10
5	92270	BOIS-CLOMBES	32, rue Jean Jaurès	01 46 49 87 70
6	92100	BOULOGNE	165, rue du vieux pont de Sèvres	01 46 08 09 09
7	92290	CHATENAY-MALABRY	Centre sportif Universitaire – rue Jean-Baptiste Clément	Pas de contact
8	92320	CHÂTILLON-MALAKOFF	57, rue Jean Bouin	01 46 45 33 20
9	92140	CLAMART	37, rue du Docteur Roux	01 80 73 00 50
10	92110	CLICHY	34, rue Valiton	01 47 15 96 90
11	92700	COLOMBES	Île Marante	01 41 19 23 30
12	92400	COURBEVOIE	17, Place Charles de Gaulle	01 47 88 03 33
13	92230	GENNEVILLIERS	128, rue Henri Barbusse	01 41 11 27 65
14	92250	LA GARENNE CLOMBES	3/5 rue Lucien Jeannin	01 42 42 18 13
15	92190	MEUDON	23, rue Charles Infroit	01 46 12 76 89
16	92120	MONTROUGE	91, rue Henri Ginoux	01 70 68 98 08
17	92000	NANTERRE	136, avenue Joliot-Curie	01 41 37 19 00
18	92350	LE PLESSIS-ROBINSON	1, avenue Galilée	01 46 30 35 32
19	92800	PUTEAUX	Île de Puteaux – Allée G.Hassaux	01 46 25 03 70
20	92500	RUEIL-MALMAISON <i>Piscine des Closeaux</i> <i>Centre aquatique de l'Arsenal</i>	<i>Boulevard Marcel Pourtout</i> <i>43 Rue Voltaire</i>	01 47 51 71 11
21	92330	SCEAUX	5, rue de l'Yser	01 46 60 21 65
22	92210	SAINT-CLOUD	17, rue du Mont Valérien	01 47 71 03 38
23	92310	SEVRES	19, rue Diderot	01 45 34 05 08
24	92150	SURESNES	27, rue Tourneroches	01 47 72 73 25
25	92170	VANVES	12, rue Larmeroux	01 46 29 30 68
26	92390	VILLENEUVE LA GARENNE	29 avenue Georges Pompidou	01 47 98 18 63

Répartition géographique des Clubs des Hauts-de-Seine

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CLUBS EN 2 ZONES

A.T.D. Maîtres :

Lionel CHALENDAR

[yoyoswimnanterre@](mailto:yoyoswimnanterre@gmail.com)

[gmail.com](mailto:yoyoswimnanterre@gmail.com)

0621120675

A.T.D. Zone nord :

Olivier SANGARIA

osangaria@gmail.com

0619143475

A.T.D. Zone sud :

Yann CALLANQUIN

[vanvesnatation.compet](mailto:vanvesnatation.compet@yahoo.fr)

[@yahoo.fr](mailto:vanvesnatation.compet@yahoo.fr)

0624488839

Zone Nord

- A. VILLENEUVE-LA-GARENNE
- BOIS-COLOMBES SPORTS
- C.N. ASNIERES
- COLOMBES NATATION
- S.C. CLICHY 92
- ETOILES 92
- C.S.M. GENNEVILLIERS
- C.S.M. PUTEAUX
- E.S. NANTERRE
- OLYMPIC GARENNOIS
- RUEIL A.C.
- S.F.O. COURBEVOIE
- SURESNES S.N.

Zone Sud

- A.C. BOULOGNE-BILLANCOURT
- LES PHOENIX D'ANTONY
- A.S.V. CHATENAY- MALABRY
- C.N. PLESSIS ROBINSON
- C.O.M. BAGNEUX
- C.S.M. CLAMRT
- DAUPHINS DE MEUDON
- S.C.M. CHATILLON
- S.M. MONTROUGE
- U.A.S. SAINT-CLOUD
- U.S.M. MALAKOFF
- STADE DE VANVES

Répartition géographique des clubs des Hauts-de-Seine

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CLUBS EN 3 ZONES

Zone Nord

- A. VILLENEUVE-LA-GARENNE
- BOIS-COLOMBES SPORTS
- C.N. ASNIERES
- COLOMBES NATATION
- S.C. CLICHY 92
- C.S.M. GENNEVILLIERS
- OLYMPIC GARENNOIS
- S.F.O. COURBEVOIE

Zone Centre

- RUEIL A.C.
- SURESNES S.N.
- C.S.M. PUTEAUX
- ETOILES 92
- E.S. NANTERRE
- A.C. BOULOGNE BILLANCOURT
- U.A.S. SAINT-CLOUD
- DAUPHINS DE MEUDON

Zone Sud

- LES PHOENIX D'ANTONY
- A.S.V. CHATENAY- MALABRY
- C.N. PLESSIS ROBINSON
- C.O.M. BAGNEUX
- C.S.M. CLAMART
- S.C.M. CHATILLON
- S.M. MONTROUGE
- U.S.M. MALAKOFF
- STADE DE VANVES

En fonction du nombre d'engagements par zone, le comité se réserve le droit de modifier cette répartition afin d'optimiser le temps des réunions.

Les catégories d'âges



**ANNEE CIVILE
2023**

**JUSQU'AU
31/12/2023**

SAISON 2023 du 1er janvier au 31 décembre 2023								
Dames			Messieurs					
BENJAMINS	12-13 ans	2011 à 2010			13-14 ans	2010 à 2009		
JUNIORS	14-17 ans	2009 à 2006			15-18 ans	2008 à 2005		
SENIORS	18 ans et plus	2005 et avant			19 ans et plus	2004 et avant		
FILLES	Année de naissance	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005 et avant
	"Classification"	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et +
Catégorie		BENJAMINS		JUNIORS				SENIORS
GARÇONS	"Classification"	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et +
	Année de naissance	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004 et avant

Règles Générales

AFFILIATIONS

Les affiliations sont à faire directement sur « **ExtraNat.fr** ». L'affiliation sera payable uniquement par Carte Bancaire ou Virement auprès de la FFN. La validation de l'affiliation sera automatique et instantanée dans le cas d'un paiement par CB après vérification de la provision du compte, différée jusqu'à réception du virement sur le compte bancaire de la FFN.

Les 3 premières licences doivent être impérativement celles des : Président, Secrétaire, Trésorier.

Note : À la suite de la saisie de vos trois têtes, vous avez la possibilité d'entrer d'autres licences, sur la même facture.

Si vous préférez séparer la facture contenant vos 3 têtes des autres licences, n'oubliez pas qu'il vous faudra alors attendre l'oblitération de la première facture, pour pouvoir saisir les suivantes.

LICENCES

Tous les nageurs, nageuses, dirigeants et officiels doivent être licenciés F.F.N.

FINANCEMENT

Les clubs doivent régler avant fin février 2023 les factures qui leur seront demandées par le trésorier du CD 92.

1°) sur la cotisation de **250 €** avec accès au site Internet du Comité.

2°) participation annuelle à la gestion du Comité : **300 € (150 € pour la Natation Synchronisée)**

3°) Les amendes .

4°) la caution sur Prêt de Piscine (sauf si les dates de prêts de piscine sont déclarées)

Tout club, qui ne serait pas en règle au niveau financier, de la saison 2022 au 01/02/2023 (frais de secrétariats, engagements, amendes...) au 1er Septembre 2023 verra son affiliation suspendue sur demande du Comité Départemental auprès de la FFN, jusqu'à régularisation.

FICHES DE COURSES

Les fiches de courses et les programmes seront établis par le secrétariat du CD 92 Natation. Le dossier de la compétition (comprenant les fiches de courses, la feuille de jury, les programmes pour les clubs, et tous les documents pouvant servir au bon déroulement de la compétition) est **sous la responsabilité du club qui reçoit**, dans le cas où il n'y a aucun représentant du CD sur place. Le dossier sera alors à retirer à partir du vendredi midi dans la boîte aux lettres extérieure du Comité **par une personne du club recevant la compétition** et remis dans cette même boîte **au plus tard le lundi 8h suivant la compétition**. Une clé de ladite boîte aux lettres a été remise à chaque club ainsi qu'à chaque officiel A.

ENGAGEMENTS

En règle générale, les droits d'engagements sont fixés à **2.8 €** par engagement individuel et à **10 €** par relais, **sauf cas particuliers**.

Pour toutes les compétitions organisées par le CD 92, les engagements sont à effectuer ***en ligne sur Extranat.fr dans les délais impartis. Aucun fichier Excel ou engagement manuel ne sera accepté.***

Attention : Plus aucun engagement ne sera admis après la date butoir indiquée sur extranet, quels que soient la compétition et le motif.

Tout club ne mettant pas à disposition son bassin pour des compétitions verra le tarif des engagements passer à 15 €.

A titre exceptionnel, des engagements de clubs extérieurs pourront être acceptés, ceux-ci seront facturés forfaitairement à **10 €** par course.

Le Comité se réserve la possibilité de prendre toutes dispositions nécessaires en vue de maintenir un programme attractif et dynamique, en particulier en étudiant toutes modalités permettant de limiter la durée des compétitions, notamment en limitant le nombre d'engagements ou en faisant nager certaines séries à 2 nageurs par ligne.

FORFAITS

En cas de forfaits déclarés après la fermeture de la plateforme « extranat.fr », les engagements sont dus.

L'entraîneur devra utiliser le document « Forfaits à déclarer », en le remplissant correctement.

Les forfaits non déclarés dans les temps (maximum 30' après l'ouverture des portes) seront facturés 30 € par engagement individuel et par relais.

OFFICIELS

Les officiels devront présenter obligatoirement à chaque compétition leur récépissé de licence

Les Clubs doivent obligatoirement présenter à chaque réunion de la compétition :

- Au moins 1 officiel à partir de 3 nageurs engagés ;
- Au moins 2 officiels à partir de 10 nageurs engagés ;
- Au moins 3 officiels à partir de 20 nageurs engagés ;
- 1 officiel supplémentaire par tranche de 10 nageurs (4 officiels pour 30 nageurs, 5 officiels pour 40 nageurs engagés, etc.).

Les officiels en formation ne comptent pas dans l'effectif !!!

Pour les Interclubs : les Clubs doivent obligatoirement présenter **un officiel par équipe engagée (Maximum 3 par club)** à chaque réunion.

Pour les Finales Départementales : les Clubs doivent obligatoirement présenter **un officiel dès qu'un nageur est engagé**

Tout club contrevenant se verra appliquer une amende (Cf : rubrique Amendes)

Pour une réunion, **si le nombre d'officiels est insuffisant, le Juge Arbitre annulera cette réunion.**

Pour une compétition, **le Juge Arbitre pourra refuser un Club qui n'a aucun officiel présent.**

Pour une compétition, **le Juge Arbitre pourra refuser un Club si les nageurs n'ont pas un entraîneur référent.**

Les Officiels ont une obligation et un devoir de participer à la compétition jusqu'à la fin de celle-ci (cérémonie protocolaire incluse) dès leur inscription sur la feuille de jury.

Les Officiels ont une obligation de revêtir la tenue officielle du Comité Départemental des Hauts-de-Seine.

Les Officiels ont une obligation d'un comportement exemplaire en tant que membre du jury d'une compétition, de retenue et de neutralité envers les nageurs, et ne devront donc faire part d'aucun encouragement, ni d'aucune aide (prise de relais, conseil, etc....).

Dans le cas où des Officiels ne respecteraient pas leurs obligations, ils encourront des sanctions.

Tarifs et Conditions des AMENDES :

Seuls les officiels **licenciés et validés** dans la base de données seront pris en compte dans le calcul des amendes. Les Amendes seront appliquées pour chaque réunion et chaque officiel absent.

Les officiels en formation, soient les stagiaires, ne peuvent être comptabilisés pour leur club tant qu'ils n'ont pas été validés par le comité.

- **Manque d'officiels : 75 €** par officiel manquant et par réunion.
- **Pour les Honneurs : 10 €** seront appliqués pour tous les dépassements de temps supérieur à la grille de référence.
- **Pour non prêt de bassin : 2.000 €** par saison en cas de non prêt deux fois dans l'année
- **Tout oubli d'engagement sera facturé 10 euros par course et par nageur**
- ***500 euros pour non-présence d'entraîneurs lors des compétitions.***
- **Toute fiche de relais incomplète sera facturée 40 euros.**

Pour les Interclubs Jeunes et Avenir

- **50 Euros** pour tous changements (par nageurs), pour les relais (sans certificat médical entre le mercredi et le vendredi précédent la date finale des engagements).
- **100 Euros** par nageurs pour tous changements sur place sauf cas particulier.
- **10 Euros** par non-inscrits sur les listes des relais

REGLE DU FAUX DEPART

Suivant l'article SW 4.1 des règlements FINA, les compétitions départementales se feront sur la règle d'un seul départ.

Sauf pour les avenirs, les relais, les compétitions par équipes et les cas particuliers, précisés lors de la compétition.

COMBINAISONS

Les combinaisons sont INTERDITES pour les catégories « AVENIRS et BENJAMINS »

DEPLACEMENTS ET STAGES

Les déclarations de déplacement, en France ou à l'étranger, de stage et d'organisation doivent être adressées impérativement au Comité des Hauts-de-Seine de Natation, au plus tard 3 semaines avant la date de départ ou de l'organisation.

Le nombre de nageurs et d'encadrants doivent y être mentionné.

SELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le Comité peut organiser une sélection départementale.

La participation d'un(e) nageur (se) à une sélection (départementale, régionale ou nationale) est un honneur et un devoir.

Un(e) nageur (se) refusant une sélection (hors blessure ou maladie, certificat médical à l'appui), ne sera plus sélectionnable durant une période de 2 ans, et ne sera pas autorisé(e) à nager dans une autre compétition 8 jours avant et 3 jours après les dates de la compétition pour laquelle il/elle a été sélectionné(e).

Le Comité se réserve le droit, en fonction des résultats et objectifs de la saison, d'organiser d'autres rassemblements départementaux. Les caractéristiques de ces sélections exceptionnelles seront diffusées via le site Internet : <http://hautsdeSeine.ffnatation.fr>

PRET DE BASSINS

Les Clubs devront prêter deux jours minimum leur bassin dans la saison.

Conformément à ce qui a été annoncé à l'Assemblée Générale du Dimanche 9 Janvier 2010 :

Une amende de 2.000 € sera facturée pour non prêt de bassin.

La facturation pour non prêt de bassin sera rajoutée sur la facturation annuelle et devra être payée avant le 01/02/2023 dans le cas contraire le club se verra bloqué au niveau fédéral en début de saison.

COMPORTEMENT

Pour l'encadrement des nageurs, il est demandé la présence obligatoirement d'un entraîneur ou d'un assistant club, ou d'un dirigeant licencié par club, tout au long de la compétition. L'entraîneur ou l'encadrant ne peut pas quitter la compétition tant que tous ses nageurs ne sont pas partis. A titre exceptionnel et dans le cas où aucun entraîneur n'est disponible, il est obligatoire de prévenir le Comité Départemental par mail, au plus tard le vendredi midi précédent la compétition et de confirmer à quel entraîneur et à quel club est confié cette responsabilité.

Il est rappelé que pour assurer le bon déroulement des compétitions, tous les acteurs (nageurs, entraîneurs, officiels, supporters ...) doivent respecter les règlements sportifs et techniques mis en œuvre par le CD Natation 92.

Les éventuelles réclamations, notamment en cas de disqualification, doivent être exclusivement formulées par un représentant officiel : (entraîneur ou dirigeant) du club demandeur, mais ne peuvent être à l'initiative d'autres acteurs (nageurs, parents ou autres supporters des nageurs, officiels...Aucune « pression » exercée par qui que ce soit sur un ou plusieurs officiels avant, pendant ou après les compétitions ne sera tolérée. En cas de comportement anormal ou excessif lié à une contestation d'une décision prise par le jury d'une compétition, le juge arbitre de ladite compétition se réserve le droit :

1. D'exclure immédiatement la ou les personnes perturbatrices,
2. D'arrêter immédiatement et définitivement la compétition,
3. D'interdire définitivement l'accès aux bassins à la ou les personnes perturbatrices,

4. De porter plainte auprès des instances judiciaires si cela était nécessaire.

Nous insistons sur la nécessité de respecter les lieux dans lesquels les compétitions sont organisées. Tout comportement dénoncé par un club organisateur entraînera une convocation devant la commission de discipline départementale pour sanction.

Il est important de noter que tous comportements de dirigeants, bénévoles, officiels, nageurs entraîneurs ou parents non conformes aux attentes entraîneront une convocation devant la commission de discipline départementale.

Référent : Yann CALLANQUIN

1. FORMATION EVALUATEUR :

Le Comité des Hauts-de-Seine propose une formation évaluateur pour ENF 1, ENF 2 et ENF 3 pour les entraîneurs et les officiels A.

- **ENF 1** : Sur demande des clubs en envoyant un mail vanvesnatation@gmail.com
- **ENF 2** : Sur demande des clubs en envoyant un mail vanvesnatation@gmail.com

Il faudra un minimum de quatre stagiaires pour maintenir une formation ouverte.

Rappel : les officiels A peuvent passer la formation ENF 3.

[Inscription par mail sur l'adresse mail de l'A.T.D. en charge de l'E.N.F: Yann CALLANQUIN à vanvesnatation@gmail.com et en copie au CD.92.](mailto:vanvesnatation@gmail.com)

Les mails envoyés au C.D. et qui ne sont pas en copie de l'ATD ne seront pas traités !

2. SAUV'NAGE - ENF 1



Seuls les clubs agréés pourront faire passer des tests de « Sauv'Nage » à leurs nageurs.

Les clubs qui ne sont pas encore agréés n'ont d'autre solution que de former au moins 1 évaluateur ENF 1 et de faire leur demande d'agrément auprès de la LIF, puis d'organiser une session de test.

Pour se présenter à un test ENF, les enfants doivent impérativement être licenciés.

Demande d'organisation d'un Test

Les demandes d'organisation de « sauv'nage » doivent parvenir par mail à l'adresse mail de l'A.T.D. en charge de l'E.N.F., Yann CALLANQUIN, deux semaines avant la date prévue du test en copie du C.D. 92. Il est impératif de préciser sur la demande, le lieu et l'horaire.

Le document officiel est disponible sur les sites internet du CD et de la LIF.

Validation des résultats

L'évaluateur ENF 1 référent de la session a la charge de valider le test de chaque enfant sur Extranat.fr

3. PASS'SPORTS DE L'EAU - ENF 2

Pour se présenter à un test de « Pass'Sport », un nageur doit être en possession de son « Sauv'Nage », et être licencié, quel que soit son âge.

Demande D'organisation d'un Test

Les demandes d'organisation de « sauv'nage » doivent parvenir par mail à l'adresse mail de l'A.T.D. en charge de l'E.N.F., Yann CALLANQUIN, trois semaines avant la date prévue du test en copie du C.D. 92.

Il est impératif de préciser sur la demande : le lieu, l'horaire et les clubs présents.

Rappel pour organiser un test :

- En club

Un document officiel est sur le site Internet du C.D. 92 et de la LIF.

Les résultats sont à envoyer par mail à l'A.T.D. en charge de l'E.N.F., Yann CALLANQUIN, le plus rapidement possible en inscrivant le nom des évaluateurs en copie du C.D. 92.

Modalités d'engagement

Les engagements sont fixés à 2 € par nageur et par discipline présentée.

Pour engager un nageur, l'entraîneur doit vérifier, au préalable, que celui-ci est à jour de son « Sauv'Nage », sur Extranat et de sa licence.

Pour que le test du « Pass'Sports de l'eau » puisse être validé, il faut que l'enfant ait réussi 3 épreuves, sur les 5 proposées.

AVENIRS

Ces compétitions seront organisées idéalement sur 2 zones géographiques en bassin de 25 m.

SAUV'NAGE + LICENCE COMPÉTITION pour participer

Challenge 4 nageur(se) : 25 Papillon + 25 Dos + 25 Brasse + 25 NL

Challenge nageur(se) complet(e) : 25 « spécialité » + 200 NL + 100 4 nages

CATEGORIES CONCERNÉES

Avenirs 1

Avenirs 2

CALENDRIER

Journées	Dates	Debut Engagements	Fin Engagements	Epreuves
journée 1	04 ou 05 février 2023	23 janvier 2023	01 février 2023	4 x 50 NL – 25 Dos – 25 NL – 100 4 nages
journée 2	01 ou 02 avril 2023	20 mars 2023	29 mars 2023	4 x 50 4 nages – 200 NL – 25 Papillon – 25 Brasse
journée 3	13 ou 14 mai 2023	03 mai 2023	11 mai 2023	Relais 4 x 50 NL – 25 m ou 50 m Dos – 25 m ou 50 m 50 NL – 100 4 nages
journée 4	24 ou 25 juin 2023	12 juin 2023	21 juin 2023	4 x 50 4 nages – 200 NL – 25 m ou 50 m Papillon – 25 m ou 50 m Brasse
journée 5	14 ou 15 octobre 2023	02 octobre 2023	11 octobre 2023	4 x 100 (1 NL – 1 en 4 nages x2) – 25 m dans chaque nage (Papillon, Dos, Brasse et NL) avec 2 x 25 m max + soit le 100 NL soit le 100 4 nages soit le 200 NL.
journée 6	18 ou 19 novembre 2023	06 novembre 2023	15 novembre 2023	4x50 NL – 4 x 100 4 nages - Tout le programme mais 2 25/50 max + soit 100 NL ou 200 NL

INTERCLUBS AVENIRS

Cette compétition sera organisée sur 1 zone Géographique, en bassin de 25 m.

REGLEMENT SPORTIF

Modalités

SAUV'NAGE + LICENCE COMPÉTITION pour participer

Aucun changement dans les relais ne sera autorisé sur le bassin.

Les engagements se feront via Extranat ainsi que la composition des équipes

Chaque équipe sera composée de 4 nageurs. Les nageurs devront effectuer les 2 relais. **Les nageurs ne pourront effectuer qu'une seule épreuve individuelle. Le 100 4n est OBLIGATOIRE pour tous les nageurs-ses.**

Un club ne pourra engager que des équipes filles ou des équipes garçons, et en hors classement soit 1 équipe mixte en sexe (3F-1G ou 1F-3G), soit 1 équipe « bannière » par club.

Course des remplaçants : 1 seule course correspondant à l'une des épreuves de la compétition.

Le Comité Départemental se réserve le droit, le jour de l'édition de la Start Liste, de limiter le nombre d'équipes par Club, dans le cas où la compétition serait trop longue pour des Avenirs.

ENGAGEMENTS

L'engagement sera de 45 € par équipe.

Les forfaits seront facturés 100 € par équipe dont le forfait ne sera pas déclaré dans les temps.

OFFICIELS

Un officiel par équipe engagée doit être fourni par les clubs (maximum 3 Officiels par club) à chaque réunion.

RECOMPENSES

- Un classement au total des points obtenus sur chaque épreuve à la table de cotation.
- Une coupe aux 3 premières équipes Dames et Messieurs sans distinction d'âge et une médaille à chaque équipier remplaçant compris.

CALENDRIER

Compétition	Début des engagements	Fin des engagements	Épreuves
09 ou 10 décembre 2023	27 novembre 2023	06 décembre 2023	4 x 50 NL 50 Papillon – 50 Dos – 100 4 nages (tous) 50 Brasse – 50 NL 100 4 nages 4 x 50 4 nages

PARCOURS BENJAMINS

Ces compétitions seront organisées idéalement sur 2 zones géographiques et sur 2 jours en bassin de 25 m.

CATEGORIE D'AGE CONCERNÉE

A - Catégorie Benjamins

PÉRIODE 1 - JANVIER À MARS 2023

PROGRAMME DE LA COMPETITION

	Journée 1	Journée 2
Samedi	4 x 50 Mixte 4 nages (1 nage par nageur) Tirage au sort derrière le plot. 25 Apnée ventrale 100 4 nages (l'ordre des 4 nages est tiré au sort)	4 x 50 départ dans l'eau en jambes (avec 1 planche par équipe). 25 apnée dorsale 100 NL (coulée 7,5 m minimum à la tête à 2 sec de pénalité pour chaque coulée non réalisée).
Dimanche	100 Papillon 50 Dos 100 Brasse 50 NL 100 4 nages	50 Papillon 100 Dos 50 Brasse 100 NL 200 4 nages
Dates	04 et 05 février 2023	18 et 19 mars 2023
Début des engagements	23 janvier 2023	07 mars 2023
Fin des engagements	01 février 2023	15 mars 2023

Les combinaisons sont INTERDITES pour cette catégorie

PÉRIODE 2 - AVRIL À DÉCEMBRE 2023

CHAMPIONNATS 92 BENJAMINS

Dates : 15 et 16 avril 2023 ET 13 et 14 mai 2023

Avenirs 3 autorisés sur tous les 50, 100, 200 et le 400 NL uniquement !

Programme

Journée 1	Journée 2	Journée 3
800 NL (D)	400 4 nages (M)	1500 NL (D)
50 Papillon	50 NL	100 4 nages
100 Dos	100 Brasse	200 Papillon
200 4 nages	200 NL	50 Brasse
100 NL	200 Dos	400 NL
50 Dos	100 Pap	200 Brasse
800 NL (M)	400 4 nages (D)	1500 NL (M)

Récompenses

Médailles aux trois 1^{ers} de chaque épreuve et par année d'âge.

Engagements

Début des engagements : 04 avril 2023 ET 02 mai 2023

Fin des engagements : 12 avril 2023 ET 10 mai 2023

Les combinaisons sont INTERDITES pour cette catégorie

INTERCLUBS BENJAMINS

Date de la compétition	Début des engagements	Fin des engagements
17 et 18 juin 2023	05 juin 2023	04 juin 2023

Cette compétition sera organisée sur 1 zone géographique départementale, en bassin de 25 m. Début des épreuves **1h** après l'ouverture des portes.

Programme :

Samedi : Relais 4 x 200 NL – 100 Papillon – 100 Brasse

Dimanche : 100 Dos – 100 NL – Relais 4 x 100 4 nages

Règlement sportif :

Pour les 4 X 100 m 4 Nages, chaque relayeur doit réaliser un 100m 4 Nages.

Chaque équipe sera composée de 4 nageurs, sans distinction d'âge.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes

Un nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles ainsi qu'aux 2 relais.

Toutes les épreuves individuelles doivent être nagées par deux nageurs de l'équipe

Les Clubs pourront engagés en hors classement soit 1 équipe mixte, soit 1 équipe « bannière »

Les remplaçants nageront un 100m NL en hors concours.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont de 45 € par équipe.

Les forfaits déclarés sur le bassin, ou tout changement dans l'équipe après la date des engagements (sans certificat médical présenté sur le bassin) seront facturés (Cf règles générales).

CLASSEMENT

Le classement sera établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur. **Les points du relais ne sont pas doublés.**

En cas d'égalité, le nombre de points établis lors du relais départagera les concurrents.

RECOMPENSES

Les trois premières équipes recevront une coupe et chaque équipier recevra une médaille remplaçant compris

Les combinaisons sont INTERDITES pour cette catégorie

JOURNEES HONNEUR

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de séries.

Nous rappelons à tous qu'il s'agit d'une compétition.

Nous vous remercions de ne présenter que des nageurs susceptibles de parcourir ces épreuves avec une qualité de nage suffisante et une tenue adaptée (slip de bain pour les messieurs, maillot de bain une pièce pour les dames et bonnet pour tous).

Ces compétitions seront organisées sur 1 zone géographique.

COMPÉTITION D'ANIMATION

CATÉGORIES CONCERNÉES

Catégories Juniors et Séniors

Journée 1

200 NL, 100 Dos, 50 Papillon, 100 Brasse et 50 NL.

Journée 2

100 4 nages, 50 Dos, 100 Papillon, 50 Brasse et 100 NL.

Journée 3

200 NL, 100 Dos, 50 Papillon, 100 Brasse et 50 NL.

Journée 4

100 4 nages, 50 Dos, 100 Papillon, 50 Brasse et 100 NL.

Journée 5

100 4 nages, 50 Dos, 100 Papillon, 50 Brasse et 100 NL.

	50 NL	100 NL	50 Dos	100 Dos	50 Br	100 Br	50 Pap	100 Pap	200 NL	100 4 N
FILLES	53''00	1'53''00	1'00''00	2'00''00	1'10''00	2'15''00	58''00	2'03''00	3'50''00	2'00''00
GARCONS	48''00	1'48''00	55''00	1'55''00	1'00''00	2'05''00	53''00	1'58''00	3'40''00	1'55''00

Grille de Temps. Une amende de 10 € sera prélevée pour dépassement de temps par rapport à la grille

Journée	Date de la compétition	Début des engagements	Fin des engagements
1	14 janvier 2023	02 janvier 2023	10 janvier 2023
2	25 mars 2023	13 mars 2023	21 mars 2023
3	15 avril 2023	03 avril 2023	11 avril 2023
4	10 juin 2023	29 mai 2023	06 juin 2023
5	09 décembre 2023	27 novembre 2023	05 décembre 2023

MEETIN DE RENTRÉE

Cette compétition sera organisée sur 1 zone géographique et sur 2 ½ journées, en bassin de 25 m.

Compétition d'animation

CATEGORIES CONCERNEES

Catégories Juniors et Séniors

DATES

14 et 15 octobre 2023

REGLEMENT

Programme

- Journée 1 (Samedi)

400 NL - 50 Brasse - 200 Papillon - 50 NL - 100 Dos

- Journée 2 (Dimanche matin)

800 NL (D) - 1500 NL (G) - 200 Brasse - 50 Papillon - 200 Dos - 100 NL - 400 4N

- Journée 3 (Dimanche après-midi)

100 Papillon - 100 Brasse - 200 NL - 50 Dos - 200 4N

Plus aucun engagement ne sera admis après la date butoir indiquée sur extranat, quels que soient la compétition et le motif.

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de séries.

CHALLENGE 92

Juniors - Séniors (*Benjamins autorisés*)

Ces compétitions seront organisées sur 3 étapes, par ½ journées sur 1 zone géographique.

CALENDRIER

Journées	Dates / précisions	Debut Engagements	Fin Engagements	Epreuves
Challenge 1	11 et 12 mars 2023	27 février 2023	08 mars 2023	IDEM L.I.F.N.
Challenge 2	01 et 02 avril 2023	20 mars 2023	29 mars 2023	IDEM L.I.F.N.
Challenge 3	02 et 03 décembre 2023	20 novembre 2023	29 novembre 2023	IDEM L.I.F.N.

PARTICULARITES DU PARCOURS

Compétition qualificative pour les Critériums 1 LIF (Challenge 1), Critériums 2 LIF (Challenge 2) et les régionaux 25m (Challenge 3).

Programme Challenges (classement au temps) :

J1 : 50 Dos / 2004N / 50 Brasse / 200 NL / 100 Papillon / 1500 NL

J2 : 400 NL / 200 Brasse / 100 Dos / 50 NL / 200 Papillon / 100 4N

J3 : 400 4N / 100 Brasse / 200 Dos / 100 NL / 50 Papillon / 800 NL

CHAMPIONNATS OPEN 92

Juniors Séniors (*Benjamins autorisés*)

Date de la compétition : 03 et 04 juin 2023

Début des engagements : 22 mai 2023

Fin des Engagements : 31 mai 2023

Cette compétition sera organisée en bassin de 50 m sur 1 seule zone géographique et sur 3 1/2 journées. Le 1^{er} départ se fera **1h** après l'ouverture des portes.

Compétition qualificative pour le Championnat Régional TC

CATEGORIES CONCERNEES

Catégories Juniors : (Filles nées entre 2006 et 2009 - Garçons nés entre 2005 et 2008)

Catégories Seniors : (Filles nées en 2005 et avant - Garçons nés en 2004 et avant)

REGLEMENT SPORTIF

La commission sportive se réserve le droit de limiter le nombre de séries en fonction des engagements.

Les épreuves seront nagées toutes catégories d'âge confondues en séries et les finales pour les 50m et 100m seront organisées de la manière suivante : A TC, B Juniors 3/4, C Juniors 1/2.

Les épreuves de relais seront nagées en TC, limitées à 2 équipes par club.

ENGAGEMENTS

Cette compétition est ouverte à tous les nageurs, juniors et seniors ayant réalisés les temps de la grille ci-jointe.

Pour les 400m, il sera retenu 5 séries maximum. Le nombre d'épreuves est limité à 6 par nageur.

Les droits d'engagement pour les clubs du département sont à 7 € par épreuve seront prélevés sur la provision.

En cas de forfaits ces derniers seront facturés : 30 € s'ils sont déclarés après les 30 minutes suivant l'ouverture des portes.

En cas de forfait aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

RECOMPENSES

Les nageurs seront récompensés suivant les catégories suivantes, à l'issue des séries des 200m, 400m et à l'issue des finales des 50m et 100m (ordre finales prioritaires pour classement)

Filles et Garçons :

- Juniors 1 et 2
- Juniors 3, 4 et Séniors

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une médaille.

PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

1^{ère} réunion : 400 NL, 50 Papillon, 200 Dos, 100 Brasse, 200 Papillon, 100 NL, 50 Dos et 200 4N.

2^{ème} réunion : 400 4N, 50 NL, 100 Dos, 50 Brasse, 200 NL, 100 Papillon et 200 Brasse

3^{ème} réunion : Relais 4x50 NL D/M, Relais 4x50 4n D/M, Finales 100 Papillon, 100 Dos, 100 Brasse, 100 NL, Relais 4x50 NL Mixte Relais 4x50 4N

CHAMPIONNAT HIVER OPEN DES HAUTS-DE-SEINE MAÎTRES

Journée	Date de la compétition	Début des engagements	Fin des engagements
	19 février 2023	07 février 2023	15 février 2023

Compétition organisée en bassin de 25 m, sur 1 Zone géographique et sur 1 jour (le programme pourra être adapté en fonction de la disponibilité du bassin).

Premier départ **1h** après l'ouverture des portes.

CATEGORIES CONCERNEES

Ce championnat s'adresse aux nageurs et nageuses de 25 ans et plus.

PROGRAMME

Matin : 200 NL - 200 4N - 100 Dos - 50 Papillon - 200 Brasse - 50 NL - 200 Dos

Pause

Après-midi : 50 Brasse - 100 NL - 100 Papillon - 100 4N - 400 NL - 100 Brasse - 50 Dos - 200 Papillon

REGLEMENT SPORTIF

- Conforme aux règlements F.I.N.A., L.E.N. et F.F.N.
- Les participants devront obligatoirement être licenciés à la F.F.N.
- Les séries seront faites au temps d'engagement de toutes les catégories confondues.
- Chaque nageur pourra participer à toutes les épreuves individuelles de son choix.
- Il n'y a pas de grille qualificative de temps

ENGAGEMENTS

Engagement individuel : 7 € par épreuve

Les engagements et le paiement se font sur extra nat.

Les clubs doivent obligatoirement présenter au moins 1 officiel à partir de 2 nageurs engagés et au moins 2 officiels à partir de 15 nageurs engagés.

Il sera demandé au moment des engagements un chèque de caution de 50€ pour les officiels. Le chèque sera restitué si les conditions sont remplies.

Les résultats sont consultables sur le site du comité : <http://hautsdeseine.ffnatation.fr>

Toute tentative de record ou meilleure performance française, européenne ou mondiale, doit être signalée au CD92 avant la date limite des engagements, afin de faire l'objet d'une déclaration au préalable.

FORFAITS

Les forfaits devront être déclarés au moins 30 minutes avant le début des épreuves.

Aucun engagement ne sera remboursé.

Aucun engagement ne sera accepté le jour de la compétition

RECOMPENSES

1 médaille de la 1ere à la 8^{ème} place à la table de cotation en tenant compte du coefficient d'âge, de la nage et du genre.

CHAMPIONNAT PRINTEMPS OPEN DES HAUTS-DE-SEINE MAÎTRES

Journée	Date de la compétition	Début des engagements	Fin des engagements
	23 avril 2023	11 avril 2023	19 avril 2023

Compétition organisée **en bassin de 50 m**, sur 1 Zone géographique et sur 1 jour (le programme pourra être adapté en fonction de la disponibilité du bassin).

Premier départ **1h** après l'ouverture des portes.

CATEGORIES CONCERNEES

Ce championnat s'adresse aux nageurs et nageuses de 25 ans et plus.

PROGRAMME

Matin : 200 NL - 200 4N - 100 Dos - 50 Papillon - 200 Brasse - 50 NL - 200 Dos

Pause

Après-midi : 50 Brasse - 100 NL - 100 Papillon - 100 4N - 400 NL - 100 Brasse - 50 Dos - 200 Papillon

REGLEMENT SPORTIF

- Conforme aux règlements F.I.N.A., L.E.N. et F.F.N.
- Les participants devront obligatoirement être licenciés à la F.F.N.
- Les séries seront faites au temps d'engagement de toutes les catégories confondues.
- Chaque nageur pourra participer à toutes les épreuves individuelles de son choix.
- Il n'y a pas de grille qualificative de temps

ENGAGEMENTS

Engagement individuel : 7 € par épreuve

Les clubs doivent obligatoirement présenter au moins 1 officiel à partir de 2 nageurs engagés et au moins 2 officiels à partir de 15 nageurs engagés.

Il sera demandé au moment des engagements un chèque de caution de 50€ pour les officiels. Le chèque sera restitué si les conditions sont remplies.

Les résultats sont consultables sur le site du comité : <http://hautsdeseine.ffnatation.fr>

Les engagements et le paiement se font sur Extranat.fr.

Toute tentative de record ou meilleure performance française, européenne ou mondiale, doit être signalée au CD92 avant la date limite des engagements, afin de faire l'objet d'une déclaration au préalable.

FORFAITS

Les forfaits devront être déclarés au moins 30 minutes avant le début des épreuves.

Aucun engagement ne sera remboursé.

Aucun engagement ne sera accepté le jour de la compétition

RECOMPENSES

1 médaille de la 1ere à la 8^{ème} place à la table de cotation en tenant compte du coefficient d'âge, de la nage et du genre.

ACTIONS SPORTIVES DEPARTEMENTALES – A.S.D.

Le comité s'engage autour de l'accompagnement des nageurs et des clubs.
Le CD92 modifie les règles concernant la nomination des nageurs dans les sélections 92 :

- ✓ Afin de prétendre à une sélection du CD92, les nageurs devront avoir fait au moins 3 compétitions par an pendant les 2 années précédentes, soit 6 compétitions dans le 92 organisées par le CD92.

Ces A.S.D. permettent de mettre en place des confrontations de haut niveau afin de permettre d'appréhender au mieux les échéances importantes.

Les sélections sont **OBLIGATOIRES** et impliquent de la part du club, du nageur un comportement exemplaire.

Nous rappelons que les parents ne peuvent pas communiquer avec le C.D. ou les A.T.D. en direct. Merci de faire le lien Club-entraîneurs / CD - A.T.D et de respecter les délais de réponses pour ne pas contrarier l'organisation.

Les actions vous seront proposées au cours du 2^{ème} semestre 2023

LE COMITE DEPARTEMENTAL



Fonction	Nom	Prénom
Présidente	BROSSOIS	Anne
Secrétaire Général	BROSSOIS	Guy
Trésorier	JUDE	Vincent
Président commission officiels	LE SAUCE	Véronique
Adjoint à la Commission sportive	CARPENTIER	Olivier
Commission sportive	BENELHADJ BROSSOIS	Lazreg Anne
Président commission natation artistique	ESTEVEZ	Martine
Adjoint à la commission artistique	HANIMYAN	Marie-Claire
Membres	GUEZELLO PUECHAVY	Pierrette Thérèse
Secrétariat du comité	KORNFELD-VERROUST	Nathalie



Merci de vous adresser aux personnes en charges des commissions afin d'éviter les éléments de réponses discordants ou les transferts de mails inutiles.

C.D.92

INFORMATIONS



Des informations & des News

Via la page Facebook

CD92 natation et sur instagram

Le site internet du CD

<http://hautsdeSeine.ffnatation.fr/script/index.php>

Nos partenaires institutionnels

